



BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Soumission par télécopieur:

1-855-983-1808

Soumission par courriel: soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

REVISION 001 TO A INVITATION TO TENDER

MODIFICATION 001 D'UNE INVITATION À SOUMISSIONNER DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :
l'Agence Parcs Canada
Calgary, AB T2G 4X3

Title - Sujet : Remplacement de la rampe de mise à l'eau du lac Minnewanka – Parc national Banff	
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P468-21-00226/A	Date : 17 février 2022
Amendment No. - N° de modification : 001	
Client Reference No. - N° de référence du client : N/A	
GETS Reference No. N° de référence de SEAG : PW-22-00985597	

Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 14 h On - le : 3 mars 2022	Time Zone - Fuseau horaire MST - HNR
---	--

F.O.B. - F.A.B. :
Plant - Usine : Destination : Other - Autre :

Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Jen Maheu

Telephone No. - N° de téléphone : 587-432-8458	Fax No. -N° de télécopieur : 1-855-983-1808	Email Address – Courriel : jennifer.maheu@pc.gc.ca
--	---	---

Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :
See Herein – Voir ici

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :

Address - Adresse :

Telephone No. - N° de téléphone :	Fax No. - N° de télécopieur :
--	--------------------------------------

**Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm
Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur**

Signature :	Date :
--------------------	---------------

Modification 001

La présente modification est effectuée pour répondre aux questions des soumissionnaires.

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1 Le niveau d'eau du lac sera-t-il abaissé avant le début éventuel de la construction, qui devrait avoir lieu vers la fin de mars, de façon à ce que le pied (point le plus bas) de la rampe soit exposé et non « immergé »?

R1 Les niveaux d'eau du lac Minnewanka sont contrôlés par un tiers. Parcs Canada n'a aucun contrôle sur les niveaux d'eau ou le calendrier des tiers. Selon les renseignements préliminaires fournis à Parcs Canada, on prévoit que le niveau d'eau sera sous le pied de la rampe vers la semaine du 21 mars 2022.

Cette date peut cependant être modifiée pour des raisons indépendantes de la volonté de Parcs Canada, notamment les conditions météorologiques. Tous les travaux doivent être achevés à la date prévue dans les documents contractuels.

Q2 Si le niveau d'eau n'a pas été abaissé, combien de temps faudra-t-il pour atteindre le bas niveau d'eau souhaité?

R2 Les niveaux d'eau du lac Minnewanka sont contrôlés par un tiers. Parcs Canada n'a aucun contrôle sur les niveaux d'eau ou le calendrier des tiers. Selon les renseignements préliminaires fournis à Parcs Canada, on prévoit que le niveau d'eau sera sous le pied de la rampe vers la semaine du 21 mars 2022.

Cette date peut cependant être modifiée pour des raisons indépendantes de la volonté de Parcs Canada, notamment les conditions météorologiques. Tous les travaux doivent être achevés à la date prévue dans les documents contractuels.

Q3 Le contrat prévoit-il également qu'il faudra du temps pour remplir à nouveau le réservoir à son niveau maximal après le 30 avril? Est-ce notre responsabilité?

R3 Non. Le temps de remplissage des réservoirs n'est pas une exigence du présent contrat. Les étapes et les dates d'achèvement requises doivent être respectées, comme indiqué dans les documents contractuels.

Q4 Le fichier ci-joint montre les éléments préfabriqués qui ont été utilisés lors de notre dernier projet. Il s'agit de produits standards de Lafarge.

- a. Peuvent-ils être utilisés sur ce projet?
- b. Les dimensions de ces produits seront inférieures aux dimensions maximales indiquées sur les plans. Si ces produits sont utilisés, la rampe nécessiterait 3 rangées de panneaux séparés par un espace de 25 mm sur les côtés, avec une connexion différente.

R4 Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres en fonction des exigences des documents contractuels fournis. Le soumissionnaire retenu peut, au moment de l'attribution du contrat, proposer des révisions ou des conceptions différentes aux fins de considération et d'examen.

Q5 Serait-il acceptable d'utiliser un panneau préfabriqué de pleine largeur (9144 mm x 2000 mm) pour la rampe?

R5 Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres en fonction des exigences des documents contractuels fournis. Le soumissionnaire retenu peut, au moment de l'attribution du contrat, proposer des révisions ou des conceptions différentes aux fins de considération et d'examen.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.